

Annexe 3 – Mode de calcul pour le feed-back des résultats aux parties prenantes

Partie 3 - Analyse de la prescription/la fourniture/l'administration d'antibiotiques par les vétérinaires

1. Benchmarking des vétérinaires

Le benchmarking des vétérinaires ne se fait pas au niveau individuel, mais au niveau du cabinet vétérinaire (CAV). Tout comme pour les éleveurs, les résultats sont calculés par catégorie animale.

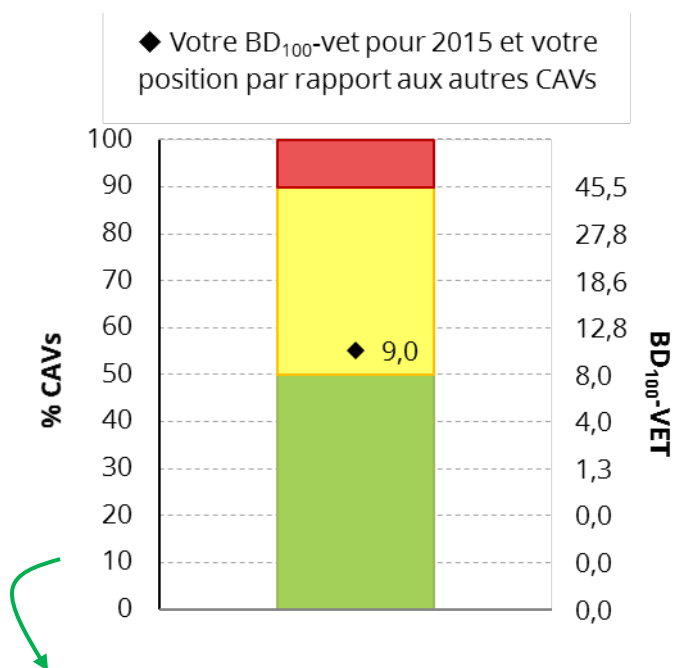
Afin de faire la distinction entre les rapports de benchmarking des vétérinaires et des éleveurs, il est proposé d'appeler la valeur de benchmarking pour les pratiques vétérinaires le **BD₁₀₀-VET**.

Le BD₁₀₀ –VET correspond au « nombre de jours, sur 100, où un animal issu d'un troupeau moyen est traité par le cabinet vétérinaire avec des antibiotiques ». Le groupe de pilotage Sanitel-Med doit prendre un certain nombre de décisions concernant le calcul du BD₁₀₀-VET :

- Quels troupeaux sont pris en compte: tous les troupeaux pour lesquels les antibiotiques DAP ont été prescrits, administrés ou fournis ; seuls les troupeaux pour lesquels le DAP a un contrat avec un vétérinaire d'exploitation et/ou un vétérinaire d'exploitation suppléant ; seuls les troupeaux pour lesquels le DAP a un contrat pour une guidance vétérinaire et/ou un suppléant de guidance vétérinaire ; une combinaison de ces deux possibilités ?
- Si l'option est retenue, seuls les troupeaux pour lesquels le DAP est un vétérinaire (suppléant) d'exploitation ou de guidance, quels enregistrements sont pris en compte: tous les enregistrements dans ces troupeaux ou seuls les enregistrements pour lesquels le DAP est responsable.

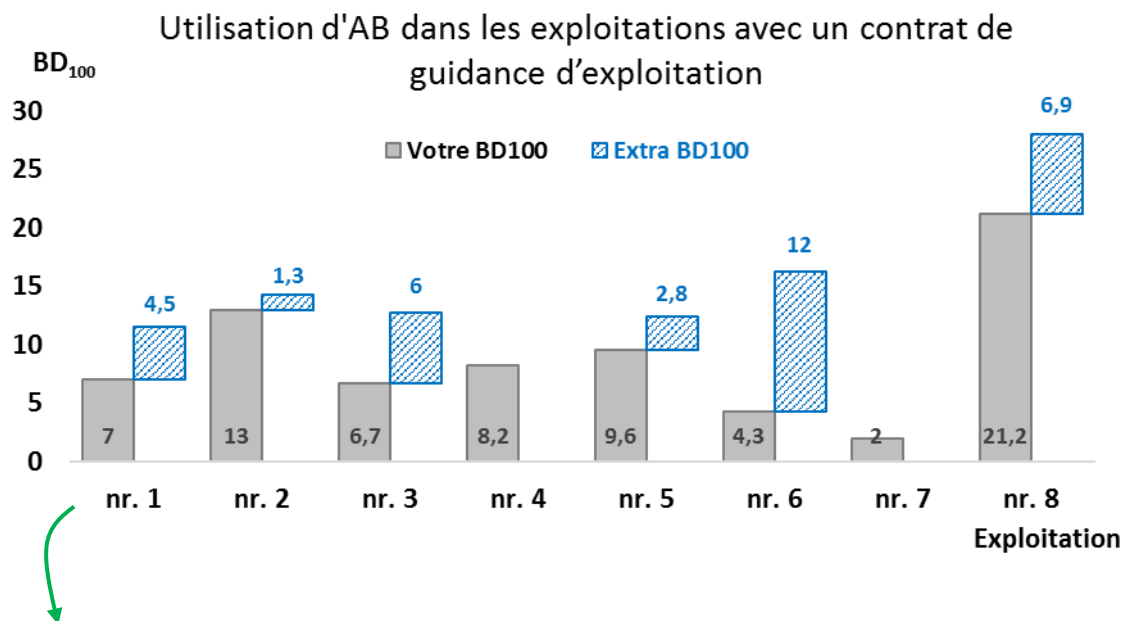
Pour déterminer les valeurs limites du benchmark, l'on peut à nouveau choisir de travailler avec des percentiles ou avec des valeurs fixées selon la méthode décrite au point 6 pour les éleveurs. Ce choix devra être aussi fait par le groupe de pilotage Sanitel-Med. Dans les deux cas, l'unité scientifique de l'AMCRA peut fournir les méthodes et calculs de benchmarking.

Comme illustré ci-dessous, la figure de benchmarking pour le BD₁₀₀-VET a la même structure et s'interprète de la même façon que pour les éleveurs.



Cet exemple est celui d'un cabinet vétérinaire avec un BD_{100} -VET de 9 pour l'année 2015. Cela signifie qu'il a été calculé, sur la base des enregistrements du cabinet vétérinaire effectués en 2015, que dans un troupeau moyen soumis à une guidance d'exploitation par ce cabinet vétérinaire, un animal issu de la catégorie concernée a été traité 9 jours sur 100 par ce cabinet. Le résultat obtenu par le cabinet vétérinaire est dès lors légèrement supérieur à la valeur limite

Outre la moyenne des troupeaux, la variation entre les troupeaux concernés est également illustrée à l'aide d'une figure de distribution (voir exemple à la page suivante). Si on choisit que pour le calcul du BD_{100} -VET, seuls les prescriptions, administrations et fournitures sont pris en compte, cette figure peut illustrer non seulement l'utilisation d'antibiotiques dans ces troupeaux, mais aussi la mesure dans laquelle des antibiotiques ont également été fournis/administrés par un autre cabinet vétérinaire (en d'autres mots : prescriptions par le DAP qui n'a pas de contrat en tant que vétérinaire (suppléant) d'exploitation/de guidance).



Dans cet exemple, le cabinet vétérinaire a conclu un contrat de guidance d'exploitation pour 8 troupeaux (dans la catégorie animale concernée). Le BD_{100} -VET moyen des 8 troupeaux pour ce cabinet vétérinaire est de 9. Ce chiffre est basé uniquement sur les prescriptions propres à cette pratique vétérinaire, qui correspondent aux bâtonnets gris. Le BD_{100} à imputer à ce cabinet vétérinaire varie, selon le troupeau, entre 2 et 21,2.

Outre l'utilisation d'antibiotiques dans le cadre de la guidance d'exploitation, des antibiotiques ont également été prescrits à 6 troupeaux par d'autres cabinets vétérinaires. Ce BD_{100} supplémentaire variait entre 1,3 et 12. Il est représenté par les bâtonnets bleus.

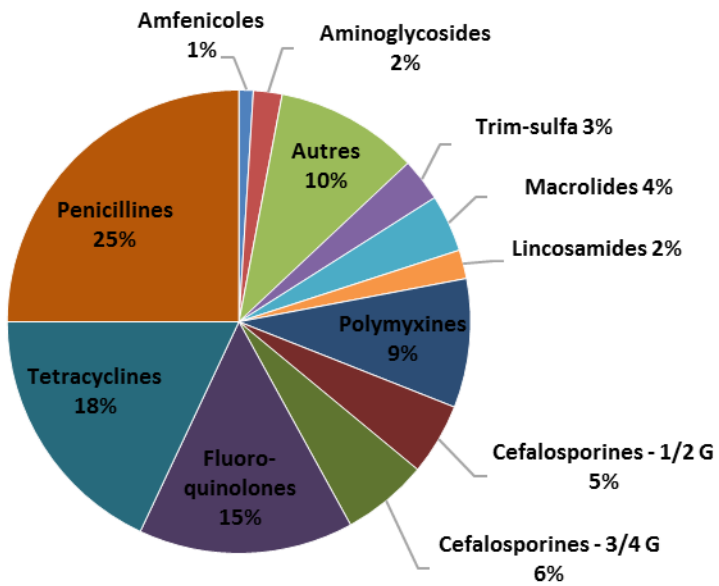
Enfin, le benchmarking d'un cabinet vétérinaire renseigne également sur l'« utilisation supplémentaire » dont ce cabinet vétérinaire est responsable. Autrement dit, il est également indiqué dans quelle mesure un cabinet vétérinaire prescrit lui-même des antibiotiques aux exploitations dont il n'assure pas la guidance

II. Évaluation qualitative de la prescription/la fourniture/l'administration d'antibiotiques par les vétérinaires

L'évaluation qualitative de l'utilisation d'antibiotiques par les vétérinaires se fait également au niveau du cabinet vétérinaire. Tout comme pour les éleveurs, les parts des différents codes couleurs AMCRA dans l'utilisation totale du cabinet vétérinaire sont calculées par catégorie d'animaux et comparées avec l'utilisation dans cette catégorie d'animaux de tous les cabinets vétérinaires. Voir plus haut pour plus d'explications et pour un exemple de représentation visuelle.

Un autre aspect mis en exergue dans le benchmarking des cabinets vétérinaires est la répartition de l'utilisation par catégorie d'animaux par un cabinet vétérinaire entre les différentes classes d'antibiotiques. On utilise à cet effet un classement basé sur les formulaires AMCRA et sur le rapport annuel BelVetSac. C'est ce qu'illustre l'exemple donné à la page suivante.

Votre CAV



Tous CAVs

